

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mercredi 23 septembre 2009

L'An deux mille neuf, le vingt-trois septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme DAS/TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT - M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – M. ROSA - Mme GROGNET – Mme DERUERE – Melle DEHAUSSY – Mme BIDEAUX.

Absents et représentés : M. MAQUET par pouvoir à Mme LANCO ;
M. CARPENTIER par pouvoir à Mme DAS-TATIN.

Secrétaire de séance : Mme DERUERE Christine.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts de l'USEDA

Madame le Maire informe l'Assemblée que lors de la réunion du Comité Syndical du 23 juin 2009, l'USEDA a modifié ses statuts (changement d'adresse du siège administratif et technique – extension des compétences obligatoires suite à la prise en compte des compétences « enfouissement des réseaux téléphoniques » et « communication électronique »).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande de modification des statuts présenté par l'USEDA.

3. Instauration de ratios d'avancement de grade et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Une délibération est adoptée concernant d'une part l'instauration de ratios d'avancement de grade, d'autre part la modification du tableau des effectifs du personnel communal suite à la proposition d'avancement d'un agent au grade supérieur.

4. Contribution de la commune d'ANNOIS aux frais de fournitures scolaires et d'entrées de piscine – Année scolaire 2008/2009

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement de 830,40 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des élèves d'ANNOIS ayant fréquenté les écoles primaires au titre de l'année scolaire 2008/2009, d'autre part une somme de 186 € au titre des entrées de piscine.

5. Règlement d'une indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de 263,12 € présentée par la Compagnie GROUPAMA Assureur de la commune, intervenant sur recours auprès de la compagnie d'assurances du tiers responsable, au titre d'un sinistre en date du 25/10/2008 concernant la dégradation d'une partie de trottoir Rue de la Croisette.

6. Règlement de dépenses sur l'article 6257 du budget 2009

L'Assemblée communale adopte une délibération autorisant le règlement de dépenses sur l'article 6257 « Réceptions » du budget 2009 en vue de l'organisation d'un « pot de fin d'année » pour le personnel communal.

7. Plan « Ecole Numérique Rurale » - Décision modificative de crédits

Mme le Maire informe l'assemblée que le dossier de candidature présenté par la commune dans le cadre du plan de relance en faveur du développement numérique dans les écoles rurales a été retenu.

La commune bénéficiera d'une subvention au taux de 80% sur le montant hors taxes du projet, soit une attribution de 8 998 €.

Les dispositions nécessaires n'ayant pas été prévues lors de l'élaboration du budget 2009, le Conseil Municipal adopte une décision modificative de crédits permettant la réalisation de cette opération, le total de la section d'Investissement étant ainsi porté à 536 233 €.

8. Réalisation d'un emprunt pour financement des travaux de réhabilitation du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE

Après examen des différentes propositions qui lui sont soumises, le Conseil Municipal décide d'adopter une délibération autorisant la réalisation d'un prêt de 70 000 € (taux fixe = 3,92% - durée : 12 ans – échéance trimestrielle) auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie pour le financement des travaux de réhabilitation du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE.

Questions diverses

1. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé

Par délibération du 28 mars 2008, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants auprès du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé.

Or, l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} septembre 1960 portant constitution de ce Syndicat mentionne que « le Syndicat sera administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes à raison de 3 délégués et de 3 suppléants ».

Complémentairement aux désignations du 28 mars 2008, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un 3^{ème} délégué.

Sont élus :

- Délégué titulaire : Mme LANCO Danielle
- Délégué suppléant : M. FAUQUEMBERGUE Jean-François

2. Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association d'Animation Communale

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'Association d'Animation Communale dont le Conseil d'Administration a été remanié en mai dernier, a reconduit les activités traditionnellement organisées par cette association lors des manifestations de la Fête Nationale et de la Fête de Septembre.

Afin de donner un nouvel essor à cette Association, Madame le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention complémentaire au titre de l'exercice budgétaire 2009.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

décide par 17 voix pour – 1 contre et 1 abstention, d'attribuer à l'Association d'Animation Communale une subvention complémentaire et exceptionnelle de 1 000 € au titre de l'exercice

budgétaire 2009, les crédits nécessaires étant prélevés à l'article 6574 du budget « Subventions – Attributions par délibérations ».

3. Remboursement de frais d'obsèques

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation d'un montant de 996,60 € présentée par le notaire chargé de la succession d'un pensionnaire d'une maison de retraite décédé en février 2008, dont la commune avait assuré la prise en charge des frais d'obsèques à concurrence de l'indemnisation proposée.

Informations diverses

1. Rentrée scolaire 2009

189 élèves ont été accueillis à l'école primaire à la rentrée scolaire de septembre.

En ce qui concerne le service de restauration, ce sont environ 50 enfants (Ecole du Centre et Ecole PARADIS) qui déjeunent le midi à la Salle Polyvalente sous la surveillance de plusieurs agents communaux.

2. Fête communale 2009

Les animations traditionnelles (feu d'artifice avec embrasement de l'église – défilé du dimanche après-midi) ont été reconduites.

3. Rapport d'activité concernant la maintenance de l'éclairage public

L'USEDA a remis son rapport d'activité relatif à la maintenance de l'éclairage public sur le territoire communal pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

4. Coupe de peupliers

L'exploitation de la coupe de peupliers concédée à M. Daniel WARCOIN, Gérant de la SARL ALVES, a commencé en juillet dernier.

Une commission municipale se réunira prochainement pour un examen du site et pour envisager les possibilités de reboisement.

5. Suppression du P.N 45

L'arrêté portant suppression du passage à niveau n° 45 de la ligne AMIENS-LAON a été signé par M. le Préfet de l'Aisne le 24 Août 2009.

Toutefois cet arrêté n'entrera en application qu'à la date effective de la suppression du passage à niveau après réalisation des travaux de création d'une voirie parallèle à la ligne SNCF sous maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France.

6. Travaux sur V.C N° 32 – Décision d'octroi de subvention

Le Conseil Général de l'Aisne a attribué une subvention de 33 297 € pour l'exécution de travaux de drainage sur la voie communale n° 32 reliant FLAVY-LE-MARTEL à FRIERES-FAILLOUËL (montant total des travaux envisagés = 163 461 € TTC).

Questions d'initiative

- M. LEFEVRE Régis : - signale l'intervention prochaine de l'Entreprise ROUTIERE-MORIN chargée de l'exécution des travaux de réfection de la rue du Stade ;
- Mme GROGNET Marie : - informe l'Assemblée de la demande présentée par un commerçant présent sur le marché le mercredi matin souhaitant utiliser un support municipal pour informer sa clientèle de la mise en place d'une carte de fidélité ;
- M. ROSA Michel : - sollicite des renseignements sur les modalités de réservation d'une case dans le columbarium qui sera édifié dans le cimetière ;
- suggère l'organisation d'un circuit de transport pour les élèves habitant les hameaux du Petit Détroit et du Détroit Bleu et fréquentant les écoles primaires de la commune ;
- Melle DEHAUSSY Audrey : - souligne le succès rencontré par l'opération « Nettoyons la nature » le samedi 19 septembre dernier et suggère sa reconduction l'an prochain ;
- M. JULIEN Patrick : - transmet les réclamations formulées par plusieurs administrés, notamment des riverains de la rue Maurice MOREAU, concernant le travail de la balayeuse (certaines portions de voies n'ont pas été nettoyées) ;
- M. FAUQUEMBERGUE Jean-François : - souligne les difficultés rencontrées par les piétons en raison de la présence de nombreux véhicules en stationnement sur les trottoirs et suggère la création d'aménagements pour rendre la voirie et les espaces publics plus accessibles aux personnes âgées et handicapées ;
- M. VAN ISACKER Eric : - suite aux doléances présentées par plusieurs riverains de la Rue André BRULE concernant les nuisances sonores provoquées par le trafic lié à la campagne betteravière, signale que plusieurs solutions sont envisagées pour neutraliser la résonance des tampons du réseau d'assainissement des eaux usées.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 12 octobre 2009

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine DERUERE

Danielle LANCO